SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES
SECTION DE LOIR-ET-CHER

A Blois, le 9 janvier 2015

COMPTE-RENDU DES CAPL D'AFFECTATION AU 1er MARS 2015 DES 6 ET 8 JANVIER 2015

Les 6 et 8 janvier 2015 se sont tenues les trois CAPL d'affectation des cadres A, B et C au mouvement complémentaire du 1er mars 2015.

Nous avons lu la déclaration liminaire indiquée infra. Sur notre revendication d'obtenir les affectations les plus fines possible, Mme Coulongeat nous a répondu qu'elle y était opposée car elle avait besoin d'un maximum de souplesse en gestion des effectifs, a fortiori pour la Direction.

Les suppressions d'emplois désignent à nouveau, comme cela se pratiquait à la DGI, les agents ayant la plus faible ancienneté administrative sur les structures concernées, devenant dès lors ALD. Cette année, cependant, aucun agent ne sera directement concerné.

Il n'y eut aucun mouvement en B et une seule affectation à la fois en C (filière GP) et en A. La règle du respect du choix des agents en fonction de leur ancienneté administrative n'a pas été respectée en A au nom de « *l'intérêt du service* ». Un cinquième poste resté vacant en Direction (après les quatre suppressions d'emplois décidées en CTL) est d'ores et déjà gelé. On anticipe déjà les suppressions d'emplois 2016 !
Nous ne pouvons que dénoncer la persistance de postes restés vacants après CAPN alors qu'ils sont budgétisés ! Nous y voyons du cynisme et un profond mépris pour les agents, qui ont dû faire face à des suppressions de postes permanentes depuis douze années combinées à des restructurations et une augmentation de la charge de travail. Il y aura ainsi au 1/3/2015 130 postes affectés en cadres C pour un TAGERFIP de 135, et en tenant compte des temps partiels et ALD, le déficit passe à **-8,5**. En cadres B, il y aura 202 postes affectés pour un TAGERFIP de 211, rapporté à **-10,9** avec les temps partiels et ALD. En cadres A, il y aura 71 postes affectés pour 75 implantés au TAGERFIP mais qui compte tenu du nombre important d'agents ALD, laisse un solde de **+2,5**. Au total, il manquera donc bien **17** postes dans notre département au 1er mars 2015 !

Ce mouvement est le dernier comprenant des affectations par filières pour les cadres B et C. Les cadres A évaluateurs du Domaine verront leur affectation modifiée (de la Direction, ils seront affectés sur une RAN avec pour mission structure « Eval dom »)

Le 1er septembre 2015 sera mise en place l'Equipe départementale de Renfort (EDR) en remplacement des EMR et EDRA. Les agents occupant déjà ces postes de renfort seront intégrés dans l'EDR, la Direction souhaite constituer un vivier et les agents désireux d'intégrer

l'EDR doivent déposer une demande. Le peu de candidatures tient du fait qu'un flou subsiste quant au lieu de départ pris par l'Administration pour le remboursement des frais de déplacement. L'information sortira sous peu.

Nous avons voté CONTRE les listes proposées par la Direction dans la mesure où de trop nombreux postes restent vacants voire gelés en attendant la prochaine vague de suppressions d'emplois, ou que la règle de l'ancienneté est écartée par la Direction.

LES ELUS de SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES 41 ayant siégé :
Catherine LANG (titulaire) et Christèle GRUSON (suppléante) pour la CAPL A
Guillaume GRISON et Emmanuelle PAILLIER (titulaires), Lilian PERENA (suppléant), Valérie COLAMARTINO (expert) pour la CAPL B
Sylvain CHARDON et Chantal MAUPOU (titulaires), Yveline GIOT (suppléante) pour la CAPL C

Nous vous donnons lecture de la liminaire lue dans les trois CAPL :

Madame la Présidente,

Nous commencerons par saluer la participation forte de nos collègues aux élections professionnelles. Cette participation à hauteur de 86 % au national et de 95 % dans notre département conforte et légitime la crédibilité des organisations syndicales au sein de la DGFIP et plus globalement au sein de notre Ministère.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL, nous ne pouvons évoquer les mouvements d'affectation locale sans dénoncer une fois de plus les suppressions d'emplois qui pèsent sur notre ministère. Les 2000 suppressions d'emplois prévues pour 2015 aboutissant à 10 pertes de postes sur notre département ne peuvent qu'aggraver une situation déjà intenable pour les services.

A l'issue du mouvement complémentaire, il ressort un sous effectif de 10,9 cadres B et de 8,5 cadres C sur les deux filières confondues. Au niveau national, la Direction Générale a déjà identifié 2628 postes vacants pour la fin 2015 en catégories C et B. Ces vacances de postes constituent une double peine. Non seulement les suppressions d'emplois se poursuivent en dépit des réalités professionnelles et de l'évolution des besoins, mais en surplus, tous les postes ne sont pas pourvus.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation, qui consiste localement, à gérer une pénurie de personnel permanente qui s'aggrave d'année en année. Nous attendons de votre part une réponse à la hauteur du sentiment de souffrance exprimé par les agents.

La mise en place des RAN, provoquant une incertitude sur la localisation des futurs postes, le flou sur les affectations en Direction regroupant 3 pôles, ne font que renforcer et légitimer notre demande d'affectation la plus fine possible au plan national qui se déclinerait en département, commune et structure.

Le sens du service public des agents allié à leur conscience professionnelle ne pourront pallier éternellement aux carences structurelles générées par la Direction Générale.